

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-74
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise Coulon Dominique,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement rue Edmé Piot en raison de travaux d'isolation.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Coulon Dominique est autorisée à stationner un véhicule au 5 rue Edmé Piot en raison de travaux d'isolation du lundi 15 avril au vendredi 9 août 2024.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise Coulon Dominique. L'accès aux riverains et aux services de secours devra être maintenu en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise Coulon Dominique, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.